

BILAN D'ACTIVITÉS

2020

COMMUNES FORESTIÈRES DES HAUTES- ALPES



DES MAIRES UNIS POUR LA FORÊT ET LE BOIS LOCAL

SOMMAIRE

Le mot des Présidents	Page 3
Les Communes forestières : un réseau actif et engagé	Pages 4 et 5
La forêt et le bois dans le nouveau mandat.....	Pages 6 et 7
Des missions au plus près des élus et de leurs projets forêt bois	Pages 8 et 9
Informier et former les élus du département	Pages 10 et 11
L'Observatoire de la forêt méditerranéenne : ressource indispensable	Pages 12 et 13
Les politiques territoriales, l'ADN du réseau	Pages 14 et 15
La forêt et le bois, une opportunité pour l'aménagement durable des territoires	Pages 16 et 17
Gérer pour préserver et valoriser les forêts communales.....	Pages 18 et 19
Le bois local, un atout pour construire durablement	Pages 20 et 21
Le bois, une source d'énergie renouvelable	Pages 22 et 23
Adhérez aux Communes forestières !	Page 24

“L'ÉLU LOCAL EST ACTEUR DE LA TRANSFORMATION DES TERRITOIRES VERS PLUS D'AUTONOMIE ET DE RÉSILIENCE”.

MICHEL GRAMBERT,

PRÉSIDENT DES COMMUNES FORESTIÈRES PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Mesdames, Messieurs,

Nous avons fait face en 2020 à la gestion d'une crise sanitaire sans précédent, qui a affecté nos administrés, notre économie, et aussi notre environnement.

Ce contexte difficile a renforcé notre conviction, au sein des Communes forestières : prendre appui sur la forêt et le bois nous permettra de rendre nos territoires plus autonomes et plus résilients.

Notre forêt offre en effet de nombreuses opportunités pour répondre aux attentes de la société, qu'elles relèvent d'aspects sociaux, économiques, ou environnementaux : paysage, activités de loisirs et de détente, prélèvement de bois pour la production d'énergie renouvelable et la construction durable, maintien des sols et des écosystèmes, préservation de la ressource en eau, etc.

Avec notre réseau de 116 collectivités adhérentes dans le département, 500 dans la région, et 6 000 au niveau national, nous sommes un interlocuteur incontournable des pouvoirs publics et nous comptons ainsi placer la forêt et le bois au centre des stratégies de transformation de nos territoires.

Nous, élus des communes et collectivités, avons un rôle essentiel à jouer dans la mise en œuvre de pratiques et d'actions en faveur du climat, de la transition énergétique et de l'implication citoyenne. Positionnés au cœur de la gestion de ces espaces, nous sommes à même de renouveler les politiques d'aménagement et de développement des territoires.

Notre association départementale a contribué à faire accélérer cette prise de conscience à travers une série de formations organisées en 2020 à l'attention des nouveaux élus, afin de les préparer à leurs responsabilités forestières et de susciter leurs réflexions et projets. Elle a accompagné les communes d'ores et déjà porteuses de projets de constructions en bois local, de réseaux de chaleur bois énergie, et favorisé la prise en compte de la forêt et du bois dans les différents documents de planification territoriale (plans climat, SCOT).

Notre équipe, élus et techniciens, est toujours à votre disposition en 2021 pour vous accompagner dans vos interrogations et vos projets mettant à l'honneur la forêt et le bois de nos territoires.

Patricia MORHET-RICHAUD

*Présidente des Communes forestières
des Hautes-Alpes*

LES COMMUNES FORESTIÈRES : UN RÉSEAU ACTIF ET ENGAGÉ

Le réseau des Communes forestières accompagne les élus dans leurs actions de préservation et de valorisation du patrimoine forestier. Il agit pour une gestion durable de la forêt, sa prise en compte dans les politiques publiques à toutes les échelles géographiques et pour le développement des territoires.

LES CHIFFRES CLÉS 2020

La Fédération nationale des Communes forestières

- Près de 6 000 collectivités adhérentes à la Fédération nationale
- 55 associations départementales ou bi-départementales

L'Union régionale des Communes forestières
Provence-Alpes-Côte d'Azur

- +500 collectivités adhérentes au réseau régional
- 6 associations départementales

L'Association des Hautes-Alpes

- 116 Collectivités adhérentes
- 68% des communes du département et 82% de la forêt communale



LES COMMUNES FORESTIÈRES, ENGAGÉES POUR LA FORÊT ET LE BOIS

Le réseau des Communes forestières fédère des maires et des élus pour la défense de la forêt et du bois local. Il accompagne les maires dans leurs actions de préservation et de valorisation du patrimoine forestier. L' élu a un rôle central dans la politique forestière territoriale en tant qu'aménageur du territoire, prescripteur bois et propriétaire forestier. La protection des forêts contre les risques naturels et la gestion des paysages sont également de son ressort.

"LES COMMUNES FORESTIÈRES PLACENT L'ÉLU AU COEUR DE LA POLITIQUE FORESTIÈRE TERRITORIALE, EN TANT QU'AMÉNAGEUR DU TERRITOIRE, PRESCRIPTEUR BOIS ET PROPRIÉTAIRE FORESTIER."

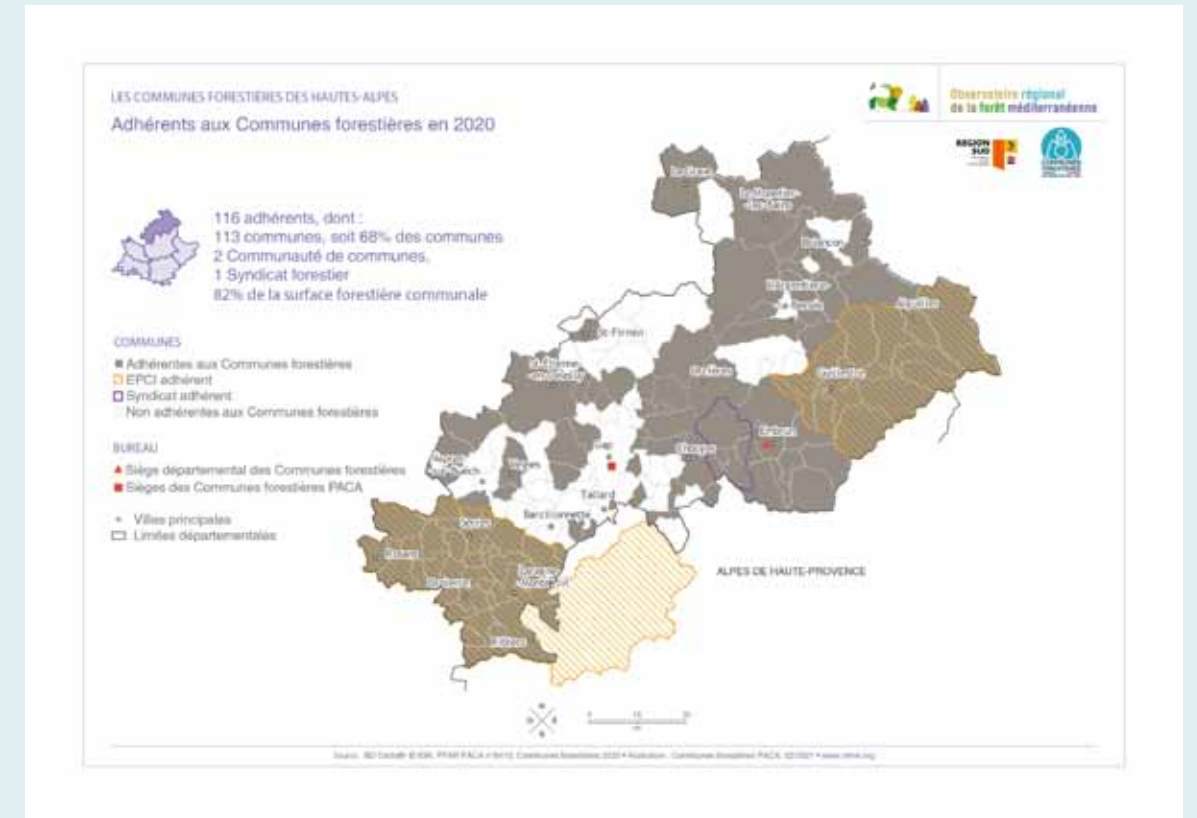
UN RÉSEAU D'ÉLUS STRUCTURÉ

Le réseau des Communes forestières est présent à différentes échelles géographiques :

- Au niveau départemental, il est au service des élus et plus largement des acteurs forestiers du département. Il est présidé pour ce nouveau mandat par Patricia MORHET-RICHAUD, Conseillère municipale à Lazer, ancienne sénatrice des Hautes-Alpes.
- Au niveau régional, les Communes forestières Provence-Alpes-Côte-D'azur sont présidées par

Michel GRAMBERT, adjoint au maire de la commune de Selonnet (04).

- Au niveau national, la fédération nationale est présidée depuis 2014 par Dominique JARLIER, Maire de Rochefort Montagne (63).



UNE EXPERTISE UNIQUE AU SERVICE DES ÉLUS

Dans le but de toujours mieux accompagner les élus dans la gestion des forêts, le réseau des Communes forestières propose différents services :

- Une offre de formations et une information adaptées
- Une ingénierie pour la réalisation des projets forêts bois
- Un accompagnement pour :
 - o Mettre en œuvre la gestion durable des forêts
 - o Prévenir les incendies de forêt
 - o Valoriser les produits forestiers en circuit-court : Bois des Alpes™, Pin d'Alep
 - o Construire et se chauffer au bois local
 - o Développer et évaluer les politiques forestières



A quoi servent les Communes forestières ?

Des valeurs partagées entre les collectivités membres



La préservation de l'intérêt général des forêts



La gestion durable et multifonctionnelle des forêts



Le rôle central des élu.e.s dans la politique forestière territoriale



Le rôle de la forêt et du bois contre le changement climatique et pour la transition énergétique des territoires



La protection des forêts contre les risques naturels et la gestion des paysages

DES MISSIONS AU PLUS PRÈS DES ÉLUS ET DE LEURS PROJETS FORÊT BOIS

L'association des Communes forestières des Hautes-Alpes œuvre à la protection, la gestion et la valorisation des espaces forestiers dans le département. Pour atteindre ces objectifs, les communes adhérentes peuvent compter sur les membres du Conseil d'administration de l'association départementale, sur l'ingénierie de l'équipe pluridisciplinaire ainsi que sur la force du réseau régional et national des Communes forestières.

LES CHIFFRES CLÉS 2020

- 4 réunions du conseil d'administration
- 14 techniciens de l'Union régionale au service de l'association des Hautes-Alpes



DES MISSIONS AU COEUR DES TERRITOIRES

Les Communes forestières veulent agir pour la forêt et le bois, sources de développement local, à travers les missions suivantes :

- Accompagner les projets forêt et bois des élus
- Porter la voix des communes auprès des institutions départementales et régionales, des services de l'Etat et de l'Europe
- Définir des politiques forestières adaptées au contexte méditerranéen
- Suivre l'application du régime forestier (gestion des forêts publiques par l'Office national des forêts) dans les forêts communales
- Fédérer et soutenir toute initiative publique valorisant et préservant la forêt.

"LES COMMUNES FORESTIÈRES SONT A LA FOIS UNE FORCE DE REPRÉSENTATION, QUI PORTE LA VOIX DES COMMUNES ADHÉRENTES, ET UNE FORCE DE PROPOSITION POUR ORIENTER LES POLITIQUES FORESTIÈRES ET DÉVELOPPER L'UTILISATION DE LA RESSOURCE BOIS LOCALE."

UNE ÉQUIPE POLYVALENTE AU SERVICE DES ÉLUS

Les Communes forestières disposent d'une équipe technique polyvalente pour accompagner les élus dans leurs questions et projets liés à la forêt et au bois.



CONSEIL D'ADMINISTRATION 2020

Présidente	Patricia MORHET-RICHAUD	Conseillère municipale de Lazer
Vice-Président	Jean-Pierre COLLE	Maire de Champoléon
Vice-Président	Serge GIORDANO	Maire de Saint-Martin de Queyrières
Vice-Présidente	Lucie FEUTRIER	Adjointe au maire de Guillestre
Vice-Président	Jean-Claude DOU	Conseiller municipal d'Embrun
Trésorier	Hervé PUY	Conseiller municipal de Saint-Chaffrey
Secrétaire	Rodolphe PAPET	Maire de Saint-Jean-Saint-Nicolas
Membres	Sébastien FINE	Maire de Villard Saint Pacrace
	Marc BEYNET	Adjoint au maire de Rambaud
	Rémy ODDOU	Maire de Lettret
	Jean-François ROUSSOT	Conseiller municipal de Rosans
	Jean-Luc VERRIER	Maire de Prunieres
	Dominique TRUC	Maire de Montbrand
	Laurence DAVIN	Conseillère municipale de Baratier
	Jean-Marc PANSERI	Adjoint au maire de Rabou
	Bernard LONG	Adjoint au maire de La Saulce

Le nouveau conseil d'administration élu dans la suite du renouvellement municipal de 2020, est composé d'élus municipaux issus de l'assemblée générale du 14 octobre 2020 à Savines le Lac, et présidé par Patricia MORHET-RICHAUD, conseillère municipale à Lazer.

Vos contacts techniques dans les Hautes-Alpes

- Caroline Galles, directrice technique
- Karine Leclavier, chargée de mission Gestion forestière et appui aux collectivités.

FAITS MARQUANTS 2020

21/01 & 20/02
Formations « Suivre la qualité de la plaquette forestière » à Lardier et Valença

19/05 Vente de bois ONF en ligne et Formation Commercialisation des bois en visioconférence

02/07 & 09/07
Formation « La forêt et le bois, des leviers d'actions pour le développement durable de mon territoire » PARTIE 1 en visioconférence

03/07 & 10/07
Formation « La forêt et le bois, des leviers d'actions pour le développement durable de mon territoire » PARTIE 2 en visioconférence

17/09 Rencontre départementale bois énergie à Embrun

24/09 Vente de bois ONF et Formation Commercialisation des bois à Lourmarin

29/09
Formation « La forêt et le bois, des leviers d'actions pour le développement durable de mon territoire » à Embrun

14/10 Assemblée générale à Savines le Lac

15/10 Formation « Elus, soyez acteurs de la commercialisation de vos bois » en visioconférence

24/11 Formation « Mise en œuvre des obligations légales de débroussaillage : une responsabilité du maire » en visioconférence

04/12
Rencontre régionale des élus des territoires forestiers

LA FORÊT ET LE BOIS DANS LE NOUVEAU MANDAT

Le changement climatique observé depuis plusieurs années, associé à la crise sanitaire déclenchée en 2020, interrogent sur la place qui est accordée aux espaces forestiers sur nos territoires, sur les outils à mettre en place pour accélérer la transition énergétique, ou sur le potentiel d'une économie du bois en circuit court, et enfin sur le rôle que peuvent jouer les élus locaux sur leurs territoires. Autrement dit, comment agir contre le changement climatique et pour la transition énergétique avec la forêt et le bois.

LES CHIFFRES CLÉS 2020

- 3 sessions de formation dédiées aux élus 2020
- 1 guide élaboré à l'attention des élus du nouveau mandat municipal



METTEZ DU BOIS DANS VOTRE MANDAT !

Pour faire découvrir ou redécouvrir les enjeux de la forêt et du bois et inciter les élus à agir, les Communes forestières ont préparé et organisé 3 sessions de formations très interactives dédiées aux élus issus des élections municipales de 2020.

Ces sessions ont été proposées en visioconférence début juillet, après la prise de fonction de la plupart des élus municipaux, sur les leviers de la forêt et du bois pour le développement durable des territoires (les 2, 3, 9 et 10 juillet) et en présentiel à l'automne.

Le but? Repositionner la forêt et sa ressource renouvelable bois dans l'environnement immédiat de l'élu et apporter une base de connaissances préalable pour pouvoir aborder ensuite en profondeur tous les thèmes de formation au cours du mandat. Au delà du contexte forestier départemental et des politiques forestières et documents de gestion, l'accent a été mis sur les leviers d'actions à la disposition des élus pour développer



des actions pour et avec la forêt, en mobilisant acteurs et partenaires, et en s'appuyant sur le réseau des Communes forestières à leur écoute.

Plusieurs problématiques ont été évoquées : préservation des paysages et des espaces naturels, mais aussi développement de filières économiques, réponse aux attentes sociétales, protection des espèces, captation de carbone et lutte contre le changement climatique, aménagement du territoire... Des témoignages d'élus actifs et porteurs de projets ou de réalisations ont montré qu'il est possible de contribuer à la transition écologique sur les territoires, avec la forêt et le bois.

LE GUIDE POUR AGIR CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE AVEC LA FORÊT ET LE BOIS

Afin d'alimenter la réflexion des élus 2020 sur leurs possibilités d'actions face aux enjeux et problématiques multiples que vivent leurs territoires et leurs populations, les Communes forestières ont synthétisé dans un guide des stratégies et actions alternatives basées sur la forêt et le bois pour la création de territoires résilients et durables.

A travers six fiches thématiques, ce guide intitulé « Avec la forêt et le bois, j'agis contre le changement climatique et pour le développement de mon territoire » fournit une première liste d'actions à initier sur les territoires pour lutter contre le changement climatique et préparer la région aux prochaines décennies.

Le guide revient sur le panel de solutions offertes par la forêt et la filière bois : gestion durable des forêts, production d'énergie et construction à partir de bois issus des forêts locales, anticipation des risques naturels et préservation des ressources, prise en compte des enjeux forestiers dans les documents d'urbanisme, etc.

En parallèle, il insiste sur le rôle essentiel des élus locaux dans la mise en œuvre de nouvelles pratiques et d'actions en faveur du climat et de la transition énergétique. Ils sont acteurs du changement et positionnés au cœur de la gestion de ces espaces, par la définition de politiques renouvelées d'aménagement et de développement des territoires.



145 PERSONNES FORMÉES AUX ENJEUX DE LA FORÊT ET DU BOIS AU NIVEAU RÉGIONAL



INFORMER ET FORMER LES ÉLUS DU DÉPARTEMENT

L'information des élus et leur formation est une des vocations principales des Communes forestières. Elle vise à donner aux élus les éléments de connaissance et les outils nécessaires à l'exercice de leurs compétences et responsabilités dans les domaines de la forêt et du bois. Les Communes forestières sont agréées « organisme de formation » par la DIRECCTE et par le Ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

LES CHIFFRES CLÉS 2020

- 8 sessions de formation organisées sur le département
- 121 participants
- 86 communes représentées



2020, UNE OFFRE DE FORMATION QUI S'ADAPTE

L'année 2020 a été particulière à deux titres : le renouvellement des représentants des collectivités et la pandémie mondiale qui a bouleversé, outre nos vies, le calendrier et le déroulement des formations. Dans ce contexte, les Communes forestières se sont adaptées pour proposer des formations à destination des élus du nouveau mandat selon des modalités correspondant aux contraintes sanitaires.



LA FORÊT ET LE BOIS, DES LEVIERS D' ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE MON TERRITOIRE

Objectif → Informer les élus sur leurs leviers d'action et leur faire découvrir les enjeux régionaux et départementaux liés à la gestion des espaces forestiers et à la valorisation locale des bois.

3 sessions de formation (2 par visioconférence et une en présentiel) ont réuni 62 participants.

"OBLIGATION LÉGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT"

Objectif → Connaître la réglementation et les responsabilités du Maire en matière de débroussaillage et être capable d'organiser les grandes étapes de la mise en œuvre des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD).

Réalisé en partenariat avec la Direction Départementale des Territoires, cette session qui a été proposée par visioconférence, a réuni 16 participants.



"ELU.E.S, SOYEZ ACTEURS DE LA COMMERCIALISATION DE VOS BOIS"

Objectif → Choisir le mode de commercialisation le plus adapté à chaque lot de bois et suivre une vente ONF de bois en ligne.

2 sessions de formations ont été réalisées par visioconférence et ont réuni 22 personnes.

"SUIVRE LA QUALITÉ DE LA PLAQUETTE FORESTIÈRE"

Objectif → Contrôler son combustible lors des livraisons et reconnaître une plaquette forestière de qualité.

2 sessions de formation en présentiel en janvier et février ont réuni 20 participants.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Pour ce nouveau mandat, les Communes forestières ont retravaillé le contenu de leur offre de formation existante et ont créé de nouveaux modules pour répondre aux besoins de leurs adhérents. Ainsi des modules de formation ont été actualisés tels que "La forêt et le bois, des leviers d'actions pour le développement durable de mon territoire", "Elu.e.s, soyez acteurs de la commercialisation des bois", "Suivi de l'aménagement forestier : s'impliquer dans la gestion de sa forêt communale"... Les thèmes construire des quartiers durables ou le suivi et fonctionnement de sa chaufferie ont été explorés en 2020 pour compléter l'offre de formation à venir en 2021.

TOUTE L'ACTUALITÉ DES COMMUNES FORESTIÈRES SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Les Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur ont rejoint les réseaux sociaux en 2020 !

Sur **Facebook**, la page est alimentée régulièrement et permet à l'association de partager ses actions à un public de plus de 900 abonnés ! Les formations, les visites de chaufferies, de plateformes ainsi que les livraisons de bâtiments construits avec du bois local sont relayés sur cette page.

Sur **Twitter**, l'association informe et relaie les actualités de la filière forêt bois et du réseau.

Enfin sur **LinkedIn**, les Communes forestières communiquent sur des sujets plus techniques destinés aux professionnels de la filière.

+ DE 900 ABONNÉS
FACEBOOK !



L'OBSERVATOIRE DE LA FORÊT MÉDITERRANÉENNE : RESSOURCE INDISPENSABLE

L'Observatoire régional de la forêt méditerranéenne est animé par les Communes forestières, en partenariat avec la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il concourt à améliorer les connaissances sur la forêt et le bois, notamment auprès des élus et décideurs, afin de les aider à orienter les politiques forestières et à mieux prendre en compte les enjeux forestiers dans les études et projets d'aménagement. Pour cela, l'Observatoire crée une dynamique de mutualisation des données des différents partenaires sur la forêt et la filière bois, et valorise et met à disposition les informations récoltées via son site internet à travers des analyses, cartes, et publications.

LES CHIFFRES CLÉS 2020

- 68 partenaires contributeurs alimentent les données de l'Observatoire
- 270 bases de données disponibles
- 61 actualisations



UN ESPACE DE MUTUALISATION DES DONNÉES

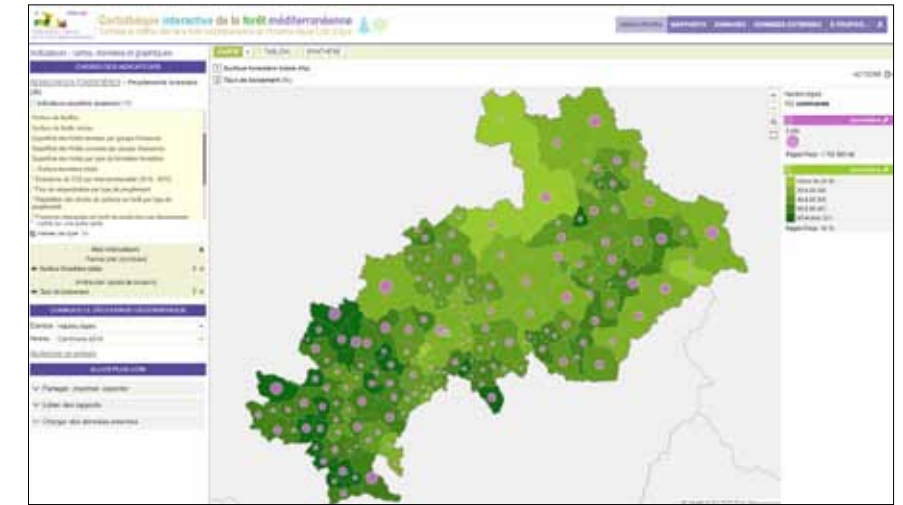
L'Observatoire de la forêt méditerranéenne

L'Observatoire est un lieu d'échanges et de partage entre tous les acteurs de la forêt et du bois. Cette démarche partenariale s'appuie sur différents aspects :

- La constitution et mise à jour en continu d'une base régionale de données, qui rassemble des informations statistiques et géographiques sur les enjeux forestiers. Elle est constituée grâce aux données des partenaires, mais aussi celles en libre accès. Des croisements de données, ou simplement de la création de données, peuvent être effectués au sein de l'Observatoire pour apporter une plus-value ou investiguer un nouveau domaine. L'Observatoire répond également aux sollicitations des collectivités pour réaliser des extractions ou des cartographies (16 demandes en 2020).
- Le pôle forêt du Centre Régional de l'Information Géographique (CRIGE), dans lequel l'Observatoire prend part, qui permet la concertation des acteurs afin d'acquérir et mutualiser les données géographiques. Son organisation évoluera en 2021, mais des réflexions pour maintenir le lien entre le CRIGE et l'Observatoire sont en cours.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Dans les Hautes-Alpes, la Communauté de communes de Serre-Ponçon a fait appel à l'Observatoire pour obtenir des données permettant d'alimenter le diagnostic de territoire pour l'élaboration de la charte forestière de territoire.



Dans le cadre de ce pôle, un projet de cartographie de la desserte à l'échelle régionale vise à alimenter les Schémas d'accès à la ressource (SARF) des Départements, obligatoires depuis la loi Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (LAAF) de 2014, ainsi que le Programme régional de la forêt et du bois (PRFB).

→ La diffusion et la valorisation des données récoltées, qui passe par les différents outils de l'Observatoire mis en place, et consultables via le site internet www.ofme.org. Les analyses de données sont mises en valeur à travers des cartes, la cartothèque interactive ou les publications de l'Observatoire.

DIVERS OUTILS DE DIFFUSION DE L'INFORMATION

L'Observatoire est doté de plusieurs outils pour valoriser le travail d'analyse effectué et les données récoltées



→ Le site internet, qui est le principal vecteur de diffusion de l'information forestière. Les actualités des partenaires y sont relayées (publications, formations, ...) et une lettre d'information mensuelle est envoyée aux abonnés.

→ La cartothèque interactive, qui propose près de 200 indicateurs visualisables à différentes échelles territoriales. Un portrait de territoire peut être édité afin d'avoir une fiche synthétique de données clés sur la forêt et la filière forêt-bois d'un territoire.

→ La mise à disposition de cartes, qui reprennent celles de la publication des Données & Chiffres clés (5 nouvelles cartes tous les ans), intégrables facilement dans tout document.

→ La publication annuelle des Données & Chiffres clés, qui propose un état des lieux et une analyse synthétique de la filière forêt-bois à l'échelle régionale.

UNE SEULE ADRESSE :
WWW.OFME.ORG !

LES 20 ANS DE L'OBSERVATOIRE

L'observatoire de la forêt méditerranéenne fêtera ses 20 ans en 2021. L'occasion de se pencher sur ses missions et ses objectifs, afin de les redéfinir pour les 5 prochaines années. Ce travail de refonte, commencé en 2020, va se poursuivre en 2021.

Il donne lieu à un questionnaire sur les cibles et la gouvernance, accompagné d'une révision de la charte graphique et du site internet, le tout pour améliorer la visibilité et la reconnaissance de l'Observatoire.



LES POLITIQUES TERRITORIALES, L'ADN DU RESEAU

Intégrer la forêt et le bois au cœur des stratégies des territoires est une des priorités des Communes forestières, à l'initiative de la création de l'outil Charte forestière de territoire. Les élus locaux portent des politiques forestières territoriales à l'échelle d'une ou plusieurs intercommunalités et sont accompagnés dans l'émergence et la mise en œuvre de ces démarches de développement local.

LES CHIFFRES CLÉS 2020

- 2 chartes forestières de territoire en émergence ou en projet
- 1 rencontre régionale des élus porteurs de stratégies forestières
- 1 rencontre régionale des animateurs et plusieurs groupes de travail



UN ACCOMPAGNEMENT POLITIQUE ET TECHNIQUE POUR DES STRATÉGIES TERRITORIALES FORESTIÈRES

Les chartes forestières de territoires et stratégies locales de développement croisent les enjeux multifonctionnels de la forêt et les politiques d'aménagement et de développement local. Elles se placent au cœur des stratégies de développement des territoires ruraux et périurbains afin de combiner les usages des espaces et des ressources.

Les Communes forestières ont développé une expertise et des outils pour inciter les territoires à mettre en place ces démarches et les accompagner tout au long de leur élaboration et mise en œuvre.

UNE INGÉNIERIE FINANCIÈRE POUR LES POLITIQUES TERRITORIALES

Les Communes forestières accompagnent les territoires en particulier sur le financement de l'élaboration de leurs stratégies et la mise en œuvre de leurs projets.

Elles représentent également les intérêts des territoires dans l'élaboration des programmes de financement, en pleine négociation puisque 2020 marque la fin d'un cycle de programmation financière européenne, comme pour l'appel à projet Feader sur les stratégies locales de développement pour la gestion de la forêt.

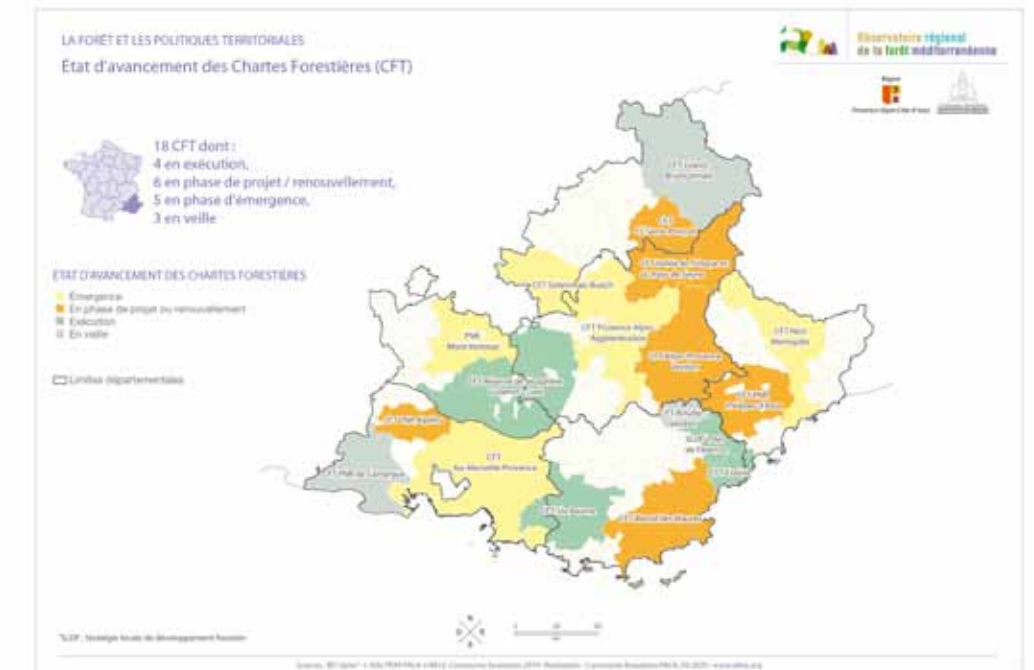
L'APPEL À PROJET FEADER « STRATÉGIES LOCALES DE DÉVELOPPEMENT POUR LA GESTION DE LA FORÊT »

Cet appel à projet porté par la Région, permet de financer de l'animation, des études et de l'investissement pour des stratégies ou des projets portés par des partenariats publics privés. Lancé fin 2020, la date limite de candidature est fixée au 25 juin 2021.

LA CHARTE FORESTIERE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SERRE PONÇON EN ÉLABORATION

L'élaboration de cette charte a démarré début 2020 avec un comité de pilotage et des groupes de travail. Une stratégie et un plan d'actions émergent. Les Communes forestières accompagnent politiquement et techniquement cette démarche.

ZOOM



DES RÉSEAUX D'ÉLUS ET D'ANIMATEURS POUR LES CHARTES ET STRATÉGIES FORESTIÈRES

Les Communes forestières animent le réseau des élus porteurs de chartes et stratégies forestières de territoires. L'objectif est de leur donner les moyens d'assurer leur rôle de décideur et de coordonnateur de la forêt et de l'aménagement du territoire.

Le 4 décembre 2020, le réseau a réuni lors d'une rencontre régionale près de 50 élus et collaborateurs en visioconférence, pour échanger sur la sensibilisation du public à la forêt et sa gestion. Des retours d'expériences régionaux mais aussi du Parc naturel régional du massif des Bauges (73) ont suscité des idées pour de nombreux territoires.

« LE RÉSEAU DES ANIMATEURS DE CHARTES PERMET D'ÉCHANGER SUR L'ACTUALITÉ ET DE TRAVAILLER SUR DES OUTILS LIÉS AUX POLITIQUES TERRITORIALES. »

Réuni en mai 2020 puis lors de plusieurs groupes de travail, le réseau des animateurs de chartes a notamment élaboré une méthode pour la construction des chartes et des indicateurs pour leur évaluation. Les Communes forestières assurent une information efficace grâce à la liste de diffusion « animateurs@territoiresforestiers-paca.eu », qui permet de communiquer très rapidement les informations techniques et financières auprès de l'ensemble des animateurs.

TOUTE L'ACTUALITÉ DU RÉSEAU SUR OFME.ORG

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les Communes forestières sont représentées au sein du Comité de Massif des Alpes. Elles président le groupe Forêt Bois du Comité de Massif et animent le Réseau alpin de la forêt de montagne. A ce titre elles impulsent et mettent en œuvre des politiques publiques destinées à développer les utilisations de la forêt et du bois dans le massif, comme le bois certifié « Bois des Alpes ». En 2020, elles ont joué un rôle essentiel dans la redéfinition des politiques de soutien à la filière bois du massif sur la période 2021-2027 en appelant au maintien de dispositifs financiers pour les entreprises de la filière. Elles sont actuellement en train d'établir le bilan de la politique menée sur la période 2014-2020 et ont pour cela interrogé les entreprises certifiées Bois des Alpes et les collectivités maîtres d'ouvrage de bâtiments en Bois des Alpes du département des Hautes Alpes.

LA FORÊT ET LE BOIS, UNE OPPORTUNITÉ POUR L'AMÉNAGEMENT DURABLE DES TERRITOIRES

Avec 47% de couvert forestier et plus de 450 entreprises de la filière bois, le département des Hautes-Alpes compte de sérieux atouts pour inscrire la forêt et le bois au cœur d'une véritable stratégie d'aménagement durable du territoire.

La bonne prise en compte de la forêt et du bois dans les projets d'urbanisme est une opportunité majeure pour le développement durable de nos territoires, leur dynamisme économique et la santé des populations.

LES CHIFFRES CLÉS 2020

- 1 guide de sensibilisation des élus à la prise en compte de la forêt et du bois dans les documents d'urbanisme
- 2 territoires en cours d'accompagnement ou en projet



UN ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE POUR LA PRISE EN COMPTE DES ENJEUX FORÊT-BOIS DANS LES PLUI

L'intégration de la forêt et du bois dans les politiques et documents d'urbanisme est un sujet majeur pour les élus des collectivités. Les documents d'urbanisme prennent pourtant peu en compte la forêt et le bois, ou le font au travers de classements et prescriptions peu adaptés, causant des répercussions sur le paysage, la gestion des espaces forestiers et la transition énergétique de nos territoires.

Les Communes forestières peuvent accompagner les élus et leurs équipes dans l'élaboration des Schémas de cohérence territoriale (SCoT) et des Plans locaux d'urbanisme (intercommunaux) (PLU(i)).

L'association propose son appui aux communes et intercommunalités des Hautes-Alpes qui élaborent ou révisent leur document d'urbanisme. Cet accompagnement consiste en :

- la réalisation d'une note d'enjeux sur la gestion forestière dans la commune concernée, en partenariat avec l'Office national des forêts (ONF), le Centre régional de la propriété forestière (CRPF) et la Chambre d'agriculture,
- la formulation de propositions pour améliorer l'intégration du sujet forestier dans les différentes pièces du PLU.

PUBLICATION DU GUIDE RÉGIONAL « LA FORÊT ET LE BOIS : RESSOURCES D'UN URBANISME DURABLE »

En 2020, les Communes forestières ont publié un guide à l'attention des élus sur l'intégration de la forêt et du bois dans les documents d'urbanisme.

Reconnue dans ses différentes fonctions environnementales (réservoir de biodiversité et moteur de la transition écologique), économiques (source d'activités économiques) et sociales (espace de loisirs et de détente), la forêt est une composante structurante majeure des territoires.

Avec ses 47% d'espaces forestiers, le département des Hautes-Alpes compte des forêts qui jouent un rôle pour le développement durable et l'attractivité territoriale.

Le guide « *La forêt et le bois, ressources d'un urbanisme durable* » vise à contribuer au décloisonnement des domaines de la forêt et de l'aménagement.

Destiné aux élus des collectivités, il propose des outils concrets et des retours d'expérience pour accompagner les élu(e)s locaux dans la prise en compte de la forêt et du bois dans leur projet de territoire.



Mairie d'Orcières

LE SAVIEZ-VOUS ?

LE STRADDET APPROUVE DES ENJEUX FORÊT / BOIS

Depuis le 15 octobre 2019, les SCoT (ou à défaut les PLU(i)) sont tenus de s'inscrire dans un rapport d'opposabilité avec le SRADDET en prenant en compte ses objectifs et en étant compatibles avec ses règles.

Parmi les 68 objectifs du SRADDET PACA approuvé le 26 juin 2019, 10 concernent les enjeux forêt et bois.

GÉRER POUR PRÉSERVER ET VALORISER LES FORÊTS COMMUNALES

Les Communes forestières sont attachées à la gestion durable des forêts communales. A l'échelle nationale, elles s'emploient à repositionner la forêt et le service public forestier dans le débat avec l'Etat, et rappellent les propositions de leur Manifeste pour « Refonder la gestion durable des forêts françaises ».

A l'échelle régionale et locale, elles entretiennent un partenariat étroit avec l'Office national des forêts afin d'accompagner les collectivités dans cette gestion forestière et d'approvisionner les filières locales.

LES CHIFFRES CLÉS 2020

- 1 plaquette d'information sur le dispositif 1 million d'arbres
- 41 565 ha certifiés PEFC en forêt communale = 49% de la forêt des Hautes-Alpes



LA GESTION DURABLE DES FORÊTS COMMUNALES

La gestion durable des forêts réunit les trois fonctions de la forêt définies par la Loi d'orientation forestière de 2001 : économique avec la production de bois, sociale avec l'accueil du public, et environnementale. En forêt communale, cette gestion relève de la responsabilité de la commune propriétaire et est mise en oeuvre par l'Office national des forêts (ONF) dans le cadre de l'aménagement forestier. Dans les Hautes-Alpes, l'accès aux massifs et le renouvellement des aménagements forestiers sont des sujets d'échanges réguliers entre les Communes forestières et l'ONF, pour le suivi de la gestion des forêts communales.

Ce service public forestier a été soumis à rude épreuve, au gré des baisses d'effectifs de l'ONF notamment sur le terrain, d'absence de ligne claire de l'Etat dans sa politique forestière, se matérialisant par des renoncements aux engagements pris dans les contrats d'objectifs et de performance (COP) successifs liant l'Etat, l'Office national des forêts et les Communes forestières. En 2020, les négociations d'un nouveau contrat ont commencé et l'on s'achemine vers un COP Etat-ONF d'un côté et une Convention ONF-Communes forestières d'un autre.

Les Communes forestières, à travers leur Fédération nationale, se sont efforcées de replacer la forêt dans le débat national, de défendre le service public forestier et de promouvoir les propositions énoncées dans leur Manifeste pour « Refonder la gestion durable des forêts françaises », adopté au Congrès de juin 2019. Les principes en sont : maintenir et renforcer le régime forestier, créer une grande administration forestière pour l'ensemble des forêts françaises, séparer les missions de service public et les activités marchandes, placer les élus des collectivités au centre d'une gouvernance à construire.

OBJECTIF : 1 MILLION D'ARBRES !

Les Communes forestières et l'Office national des forêts ont travaillé tout au long de l'année 2020 à la promotion du dispositif régional « 1 million d'arbres » initié fin 2019. Ce programme permet le financement à hauteur de 40% des opérations de plantation et de régénération réalisées par les propriétaires forestiers. Ce financement pourra être complété par des fonds privés, à travers le dispositif RESPIR en cours de constitution. Afin d'informer les communes de l'existence du dispositif et de ses critères d'éligibilité, une plaquette de présentation a ainsi été réalisée et envoyée à toutes les communes du département.

Les Communes forestières ont également accompagné les communes d'ores et déjà porteuses de projets dans leur demande de subvention.

TOUTES LES COMMUNES DU DÉPARTEMENT ONT ÉTÉ INFORMÉES SUR LE DISPOSITIF 1 MILLION D'ARBRES.



LES COMMUNES, PRODUCTEURS INDISPENSABLES D'UNE FILIÈRE ÉCONOMIQUE

La commercialisation des bois est un acte essentiel pour le maintien et le développement des entreprises de transformation du bois. Elle permet également de mettre en oeuvre la gestion durable des forêts et de générer des recettes pour le budget communal.

Pour accompagner les élu-e-s dans le choix du mode de vente le plus adapté à leurs projets de territoire, les Communes forestières des Hautes-Alpes ont proposé deux sessions de formation à ce sujet et sont en contact régulier avec l'Office national des forêts pour suivre les états d'assiettes.

Les forêts publiques sont le premier fournisseur de bois dans l'économie régionale et nationale.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Dans le cadre du programme national RENFORT, et en partenariat avec la Chambre d'agriculture et l'ONF, les Communes forestières ont lancé des opérations pilotes de mise en gestion sylvopastorale de forêts communales ne relevant pas du Régime forestier. A travers ces opérations, les communes participent à la sécurisation de la filière forêt-bois en mobilisant du bois supplémentaire et assurent le maintien/développement d'activités pastorales sur leur territoire.



ZOOM

LES COMMUNES FORESTIÈRES SOUTIENNENT LA CERTIFICATION PEFC

Gage de la gestion durable des forêts, la certification PEFC répond à la demande des consommateurs et citoyens pour l'achat de produits bois tracés et affichant des garanties de préservation de la forêt. Dans le département, 41 565 ha de forêts communales sont certifiées.

Site web : www.ofme.org/pefc-paca



LE BOIS LOCAL, UN ATOUT POUR CONSTRUIRE DURABLEMENT

L'utilisation des bois locaux dans la construction des bâtiments permet une meilleure valorisation économique de la ressource locale, incite à la gestion des peuplements forestiers et répond à un grand nombre d'enjeux actuels d'ordre environnemental et sociétal (climat, transition énergétique, circuits courts).

Les Communes forestières font la promotion de l'utilisation des bois locaux dans la construction et accompagnent la réalisation des projets, en s'appuyant notamment sur la certification Bois des Alpes qui permet de mobiliser une ressource régionale.

LES CHIFFRES CLÉS 2020

- 32 réalisations en bois certifié Bois des Alpes
- 28 entreprises certifiées Bois des Alpes
- 40 projets publics en cours d'accompagnement



SENSIBILISER LES MAÎTRES D'OUVRAGES ET LES ACCOMPAGNER DANS LEURS PROJETS EN BOIS CERTIFIÉ BOIS DES ALPES

Œuvrant au sein de la stratégie du Comité de Massif des Alpes, les Communes forestières appuient le développement de la certification **BOIS DES ALPES** en suscitant la demande et en accompagnant les projets de construction et de rénovation portés par les maîtres d'ouvrages publics.

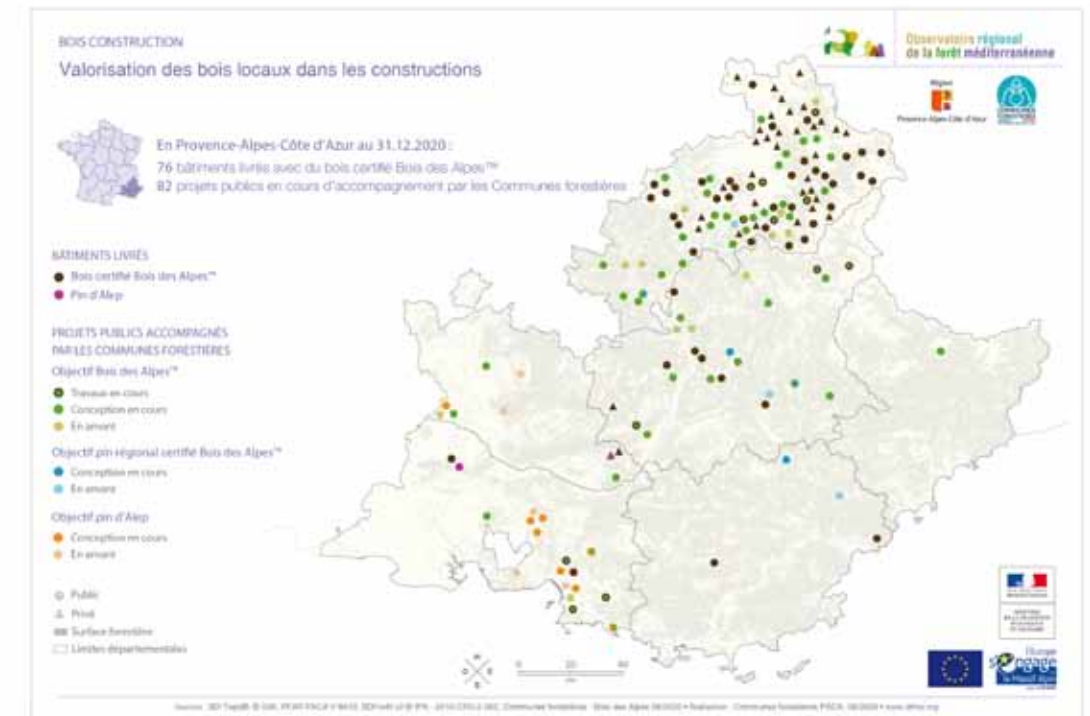
En 2020, l'équipe des Communes forestières s'est renforcée et l'accompagnement déployé auprès des maîtres d'ouvrages prend la forme suivante :

- Mobiliser, convaincre et informer sur l'utilisation du bois dans la construction,

LE SAVIEZ-VOUS ?

UNE BONIFICATION DES AIDES AUX COLLECTIVITÉS DE 10% POUR LES PROJETS EN BOIS DES ALPES

Afin d'inciter les collectivités à construire en bois certifié, la **Dotations d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)** est bonifiée de 10% dans les Hautes-Alpes, pour les projets de rénovation/construction des collectivités intégrant du bois certifié Bois des Alpes. Pour en bénéficier, les collectivités doivent se rapprocher des Communes forestières qui étudient la faisabilité du projet au regard de l'intégration de bois certifié Bois des Alpes.



- Fournir un appui à la demande de bonification de la DETR,
- Etre présent tout au long du projet et relire les différentes pièces techniques,
- Echanger avec la filière et s'assurer de la compatibilité du projet avec le savoir-faire de la filière bois alpine française,
- Apporter des éléments juridiques et techniques pour la rédaction des marchés publics, et des conseils en phase de négociation des marchés et d'exécution des travaux,
- Valoriser les projets.

VALORISER D'AVANTAGE LES PINS LOCAUX DANS LA CONSTRUCTION

Certaines essences de pins caractéristiques des forêts des Alpes du Sud (pins noirs, pins sylvestres...) sont parfaitement aptes à une utilisation en bois d'œuvre, mais cet usage est malheureusement sous-valorisé aujourd'hui.

Aussi les Communes forestières proposent depuis 2 ans un accompagnement dédié de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre visant à développer l'utilisation du pin certifié **BOIS DES ALPES** dans la construction.

Ce travail implique également des territoires partenaires et l'interprofession Fibois Sud, pour mettre en œuvre des pins locaux certifiés **BOIS DES ALPES**, dans des réalisations pilotes. La Communauté de Communes de Serre-Ponçon est partenaire des Communes forestières dans cette action.

L'EXTENSION DE L'ÉCOLE D'EYGLIERS EN BOIS DES ALPES



Afin de faire face au nombre croissant d'enfants la mairie d'Eyglies a choisi le Bois des Alpes pour réaliser l'agrandissement de son école. Du bois certifié a ainsi été utilisé pour réaliser l'ensemble du projet : 6 m3 de sapin pour l'ossature des murs et la charpente de la toiture terrasse végétalisée, et 93 m2 de façade en bardage mélèze. Les Communes forestières ont accompagné ce projet, qui a bénéficié de la bonification de la DETR (Dotations d'Equipements des Territoires Ruraux, soutien de l'Etat aux collectivités) pour l'utilisation de bois certifié Bois des Alpes.

RETOUR SUR



ZOOM



LA CERTIFICATION BOIS DES ALPES

La certification du bois alpin est l'un des principaux outils développés pour structurer la filière de bois d'œuvre et augmenter la demande en bois local. Le bois certifié Bois des Alpes est une solution locale opérationnelle pour valoriser des bois régionaux en circuit court dans les projets de bâtiments des collectivités. Elle apporte un certain nombre de garanties aux maîtres d'ouvrage, et peut être utilisée dans les marchés publics.

LE BOIS, UNE SOURCE D'ÉNERGIE RENOUEVELABLE

Le bois énergie est la première énergie renouvelable en France et en première ligne pour répondre aux enjeux de transition énergétiques des territoires. À travers la Mission régionale bois énergie, les Communes forestières accompagnent ce développement en structurant les filières d'approvisionnement en plaquettes forestières, en améliorant le fonctionnement des chaufferies et en développant les réseaux de chaleur de qualité. Elles animent l'action régionale aux côtés de leurs partenaires ADEME, DRAAF et Région.

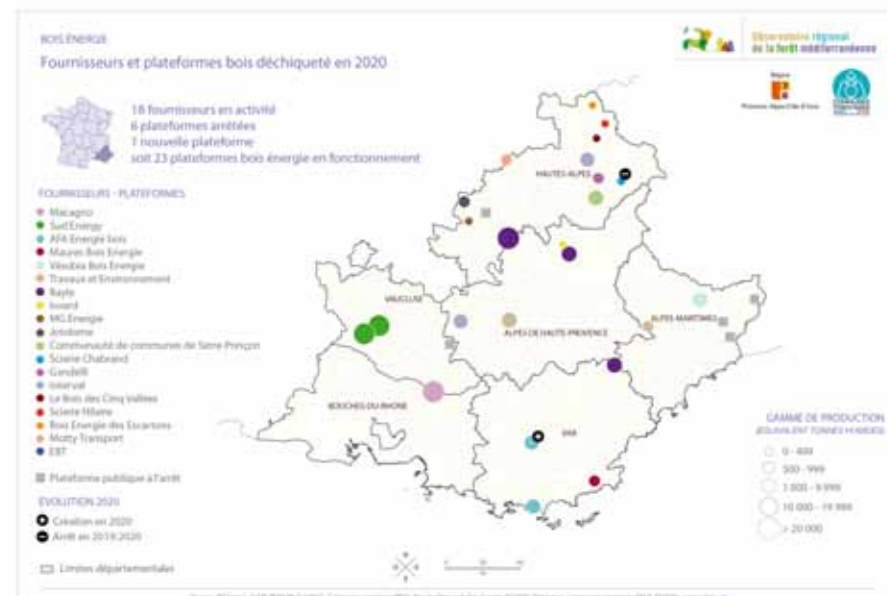
LES CHIFFRES CLÉS 2020

- 116 chaufferies en fonctionnement
- 21 760 tonnes de plaquettes forestières consommées
- 3 projets de chaufferie en construction
- 2 unités de fabrication de granulés



S'APPROVISIONNER EN COMBUSTIBLE BOIS DÉCHIQUETÉ DE QUALITÉ ET DE PROXIMITÉ : UN ENJEU FORT SUR LE TERRITOIRE

Deux formations sur le suivi de la qualité du combustible ont été organisées pour les communes des Hautes-Alpes en début d'année 2020. Des élus, agents et directeurs techniques de chaufferies, des entreprises de maintenance et constructeurs de chaudières, des fournisseurs bois énergie et autres acteurs de la filière se sont retrouvés sur la plateforme bois énergie de Lardier-et-Valença dans les Hautes-Alpes (05).



LA CHARTE QUALITÉ BOIS DÉCHIQUETÉ

La charte qualité bois déchetés permet de bénéficier d'un combustible contrôlé et d'un service de qualité. Dans les Hautes-Alpes, il y a actuellement 3 fournisseurs adhérents à la charte et 2 en cours d'adhésion.



Ces formations ont permis de découvrir l'organisation d'une plateforme bois énergie et de pratiquer des tests pour évaluer l'humidité et la granulométrie de la plaquette forestière, deux caractéristiques constitutives de sa qualité.

Une nouvelle plateforme bois énergie a été mise en fonctionnement dans le département, sur la commune de Réotier, de maîtrise d'ouvrage communale, elle est gérée par la SAS Gandelli. Cette entreprise a investi dans la construction d'un hangar de 400 m² permettant de stocker 2400 m³ (600 tonnes) de plaquettes. Une possibilité d'extension est déjà prévue afin d'augmenter le volume de stockage. Les Communes forestières ont accompagné ce projet de plateforme, qui vient sécuriser l'approvisionnement du nord du département.

AUGMENTATION DE 76% DE PLAQUETTES CONSOMMÉES EN 10 ANS



AIDER LES CHAUFFERIES BOIS EN DIFFICULTÉ DE FONCTIONNEMENT

En 2020, les audits des chaudières en difficulté de fonctionnement ont été proposés aux maîtres d'ouvrage. Cet outil permet d'améliorer le fonctionnement des chaufferies ou de redémarrer sereinement. Il est réalisé par un bureau d'étude extérieur, recruté par les Communes forestières. Ce dernier doit réaliser un diagnostic en visitant la chaudière et rencontrant les entreprises qui y interviennent, à partir de cet état des lieux, il propose des préconisations. Dans les Hautes-Alpes, la chaufferie de Molines en Queyras, a pu bénéficier de cet accompagnement en 2020.

UNE TRENTAINE DE PARTICIPANTS INITIÉS AU SUIVI DE CHAUFFERIE !

En septembre 2020, plus de trente acteurs de la filière bois énergie (maîtres d'ouvrages, installateurs, fournisseurs) se sont réunis. Cette rencontre a été l'occasion d'échanger sur le fonctionnement et les difficultés des chaufferies bois et de préparer la prochaine saison de chauffe. Afin de poursuivre le développement des chaudières automatiques à plaquettes forestières, le Département porteur d'un contrat de développement des énergies renouvelables thermiques, financé par l'ADEME, a présenté les dispositifs financiers incitatifs pour investir dans une chaudière bois. Cette réunion a été couplée avec la visite de la nouvelle chaufferie du réseau de chaleur « Ville basse », à Embrun.



UN NOUVEAU GUIDE À DESTINATION DES MAÎTRES D'OUVRAGE ET GESTIONNAIRES DE CHAUFFERIE ET RÉSEAU DE CHALEUR BOIS POUR S'APPROVISIONNER EN COMBUSTIBLE BOIS DÉCHIQUETÉ DE QUALITÉ !

Ce guide reprend les éléments essentiels à prendre en compte afin d'approvisionner son installation avec un combustible de qualité : de la description des différents types de combustibles bois énergie au suivi de son approvisionnement et à la connaissance des critères d'une plaquette de qualité. Il rappelle pourquoi prévoir son approvisionnement et comment trouver une entreprise engagée dans des démarches de qualité et de gestion durable des forêts. Ce guide est disponible sur simple demande auprès des Communes forestières !



ENSEMBLE, PROTÉGEONS ET VALORISONS NOS FORÊTS COMMUNALES. ADHÉREZ AUX COMMUNES FORESTIÈRES DES HAUTES-ALPES !



**COMMUNES
FORESTIÈRES**

HAUTES-ALPES

Avenue Justin Gras - 05200 Embrun
Tél. 04 92 23 49 41
www.ofme.org/communes-forestieres

Crédits photos : Communes forestières
Réalisation : Communes forestières

Réalisé avec le soutien de

